PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 4 JUIN 2018

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 4 juin 2018, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Martine Hudon, monsieur Hubert Gagné-Guimond, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.

Madame Pascale G. Malenfant est absente.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

128-06-2018 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

129-06-2018 **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2018**

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai, les élus confirment que ce dernier est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de mai 2018 soit accepté tel que rédigé.

130-06-2018 **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS FINANCIERS SUITE AU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

États financiers au 31 décembre 2017

Extrait du Rapport financier 2017	**Fonctionnement**	
	Budget 2017	Réel 2017
Revenus	1 742 487 $	1 748 226 $
Dépenses	(1 951 454) $	(1 992 986) $
Autres activités et réserves	208 967$	323 060 $
Surplus de l'exercice	0 $	78 300 $

Extrait du Rapport financier 2017	**Investissement**	
	Budget 2017	Réel 2017
Revenus	196 707 $	339 627 $
Dépenses	(10 612 000)$	(651 970) $
Financement et réserves	10 415 293$	336 696 $
Surplus de l'exercice	0 $	24 353 $

131-06-2018 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 347 – EMPRUNT POUR LES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, ROUTE 132 OUEST ET CARRÉ ST-LOUIS**

L'AVIS DE MOTION est, par la présente donné par madame Martine Hudon, à l'effet qu'il sera soumis à une prochaine séance un règlement qui portera le n° 347, concernant un règlement d'emprunt pour les infrastructures d'aqueduc et d'égout, Route 132 Ouest et Carré St-Louis.

132-06-2018 **RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 347 POUR LES INFRASTRUTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, ROUTE 132 OUEST ET CARRÉ ST-LOUIS**

RÈGLEMENT N° 347

RÈGLEMENT N° 347 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 10 738 309,00 $ ET UN EMPRUNT DE 1 546 913 $ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR LA ROUTE 132 OUEST ET LE SECTEUR DU CARRÉ ST-LOUIS

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER LE PRÉSENT RÈGLEMENT numéro 347, lequel règlement décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1
Le conseil est autorisé à exécuter des travaux de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout desservant la route 132 Ouest, le Carré St-Louis comprenant la rue Saint-Louis, la rue Lavoie, la rue des Cèdres, la rue Roy, la rue de l'Horizon ainsi qu'une partie de la route Jeffrey (du numéro civique 80 à 115) selon les plans et devis préparés par la firme d'ingénieurs Norda-Stelo de Rivière-du-Loup, portant les numéros 112077.002 en date du 5 février 2018, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel que contenu dans l'estimation détaillée préparée par Monsieur Éric Bélanger, ingénieur en date du 05-02-2018, lesquels font partie intégrante du présent règlement tout comme les annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2
Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 10 738 309,00 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3
Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 546 913 $ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4
Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement, exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation délimité par le plan ci-joint et décrit à l'annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établie annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 5
S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

_____ _____
Maire Secrétaire-trésorière

En raison de leurs intérêts pécuniaires dans le projet, madame Annie Sénéchal et monsieur Hubert Gagné-Guimond ne se sont pas prononcé sur le sujet, n'ont pas participés aux délibérations et s'est abstenu de voter ou de prendre part à la décision.

133-06-2018 **EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL-OCCASIONNEL POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière procède à l'embauche de monsieur Richard Pelletier comme journalier-occasionnel.

134-06-2018 **POLITIQUE DE DONS ET DE COMMANDITES**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière adopte la politique de dons et de commandites présentée en annexe. Celle-ci sera accessible sur le site internet de la Municipalité afin d'être disponible pour l'ensemble de la population.

135-06-2018 **AUTORISATION DE CIRCULER À VÉLO – LA PASTORALE JEUNESSE DU DIOCÈSE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE**

CONSIDÉRANT l'activité « sport-spiritualité » qui se tiendra le samedi 8 septembre 2018 organisée par la pastorale jeunesse du Diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes participants à cette activité sillonneront les routes de notre municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ AUTORISE les organisateurs de l'activité « sport-spiritualité » avec leurs cyclistes à circuler sur les routes de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

QUE LA MUNICIPALITÉ AUTORISE le prêt du gyrophare portatif pour la tenue de cet évènement.

En raison de son emploi qu'elle occupe au Diocèse Sainte-Anne-de-la-Pocatière, madame Annie Sénéchal ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

136-06-2018 **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 123-05-2018**

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution 123-05-2018 il est inscrit qu'un re-surfaçage en asphalte serait suffisant pour prolonger la durée de vie des 500 premiers mètres du chemin du 3e Rang Ouest;

CONSIDÉRANT QU'un re-surfaçage à une durée de vie de 5 ans et qu'un décohésionnement suivi d'un asphaltage à une durée de vie plus longue;

CONSIDÉRANT la différence de prix entrent les deux opérations et leurs durées d'utilité respectives;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la directrice générale à faire paraître un appel d'offres dans le journal *Le Placoteux* et de faire paraître également cet appel d'offres sur le SEAO pour le décohésionnement et l'asphaltage d'une partie du 3e Rang Ouest (600 mètres).

137-06-2018 **AUTORISATION DE DÉPENSE – TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS**

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 $ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 5875 de 2171-0751 Qc Inc., Transport en Vrac St-Denis s'élève au montant de 13 409,85 $ taxes incluses pour des travaux de pelle et voyage de pierre effectués dans le chemin de la Montagne-Thiboutôt;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise le paiement de cette facture.

138-06-2018 **APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE PROJET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET DE COLLECTE DES EAUX USÉES POUR LE SECTEUR DU CARRÉ SAINT-LOUIS ET DE LA ROUTE 132 OUEST**

CONSIDÉRANT l'obligation que nous avons d'embaucher une firme d'ingénieurs pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT la résolution 121-05-2018, par laquelle la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a procéder à l'engagement de madame France Thibault pour préparer un devis d'appel d'offres pour la surveillance des travaux;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE procède par appel d'offres sur le SEAO pour l'obtention des soumissions pour la surveillance des travaux.

En raison de leurs intérêts pécuniaires dans le projet, madame Annie Sénéchal et monsieur Hubert Gagné-Guimond ne se sont pas prononcé sur le sujet, n'ont pas participés aux délibérations et s'est abstenu de voter ou de prendre part à la décision.

139-06-2018 **COURSE DE L'ANSE DE LA POCATIÈRE – PERMISSION DE CIRCULER**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Course de l'Anse de La Pocatière, Édition 2018, le trajet proposé par Mme Nancy Milliard, organisatrice de l'événement, passe par le chemin de la Station;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se déroulera le samedi 9 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de cet événement est assurée par la Ville de La Pocatière;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE autorise l'accès au chemin de la Station aux participants de la Course de l'Anse de La Pocatière le 9 juin prochain.

140-06-2018 **OCTROI DU CONTRAT POUR UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT NEUF**

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 30 mai 2018 à 14 h 00;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 soumissions.

Carrefour du camion R-D-L	**342 769,22 $**
Camion Freightliner Qc Inc.	**340 498,46 $**

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière octroi le contrat pour le camion 10 roues avec équipements de déneigement neuf à Camion Freightliner Qc Inc.

141-06-2018 **RÉFECTION DE LA RUE DE LA FERME ENTRE LA VOIE DU CHEMIN DE FER ET LA ROUTE STE-ANNE-SAINT-ONÉSIME**

CONSIDÉRANT QUE cette rue n'a pas subit d'entretien majeur depuis une vingtaine d'années;

CONSIDÉRANT QUE l'état de la chaussée s'est considérablement détérioré au fil des années;

CONSIDÉRANT QUE la structure même de la route est devenue déficiente compte tenu du type de trafic que nous avons aujourd'hui sur cette rue (transport lourd : lait, bois et gravier);

CONSIDÉRANT QUE c'est aussi le passage officiel pour les résidents de Saint-Onésime-d'Ixworth;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ) agrandit son incubateur à l'été 2018 et que les travaux vont aussi mettre à l'épreuve l'état actuel de la chaussée déjà passablement dégradée;

CONSIDÉRANT QUE le fossé du côté sud de la chaussée est toujours plein entre l'entrée principale du CDBQ et la route Ste-Anne-Saint-Onésime et qu'il y aurait probablement lieu de continuer l'égout pluvial qui va de l'entrée principale du CDBQ à la rivière;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules lourds articulés ont de la difficulté à prendre le virage lorsqu'ils proviennent de la route Ste-Anne-Saint-Onésime sans être obligés d'utiliser la voie inverse pour négocier le virage;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande au MTMDET de porter à sa planification des travaux routiers la réfection de cette rue pour l'année 2019;

QUE la Municipalité transmette cette résolution à la Ville de La Pocatière et à la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth pour leur demander une résolution d'appui à cette demande;

En raison de son emploi qu'elle occupe au MTMDET, madame Martine Hudon ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

142-06-2018 **LE GRAND LABYRINTHE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Pelletier reprend à titre personnel, l'activité du *Grand labyrinthe*, qui a permis de faire rayonner le milieu pocatois à la grandeur du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette activité va se tenir sur des terrains situés dans la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

CONSIDÉRANT la demande de soutien pour le Grand labyrinthe;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière donne une commandite de 575 $ en argent, ce qui représente selon son plan de commandite, 300 $ comme commanditaire pour des promotions sur des dépliants promotionnels directionnels données aux visiteurs et 275 $ pour une oriflamme avec le logo de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

VOTES POUR :	**VOTE CONTRE :**
ANNIE SÉNÉCHAL	JOSÉE MICHAUD
CAROLE LÉVESQUE	
MARTINE HUDON	
HUBERT GAGNÉ-GUIMOND	

143-06-2018 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LA POCATIÈRE (DELP)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a signé une entente avec Développement économique La Pocatière le 29 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette entente signifie que la Municipalité va avoir un siège avec droit de vote et un siège observateur au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil désigne monsieur Rosaire Ouellet, maire, comme représentant de la Municipalité sur le siège avec droit de vote.

QUE le conseil désigne madame Pascale G. Malenfant, conseillère, comme représentante de la Municipalité sur le siège observateur.

144-06-2018 **DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR MARCEL BÉLANGER DE SÉPARER EN 3 UNE PARCELLE DE TERRAIN LUI APPARTENANT SUR LE LOT 5214844 DU CADASTRE DU QUÉBEC À SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE SUR UNE SUPERFICIE DE 13,850 MÈTRES CARRÉS**

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Sainte-Anne-de-La-Pocatière doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par monsieur Marcel Bélanger visant à morceler la partie de son terrain résidentiel portant le numéro de lot 5 214 844;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment ;

ATTENDU QUE cette autorisation n'aura pas d'effet sur les activités agricoles;

ATTENDU QU'il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlements relatifs à l'environnement et tout particulièrement à l'égard des établissements de production animale;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol pour l'agriculture**;**

ATTENDU QUE cet usage est conforme à la réglementation de zonage municipale;

ATTENDU QUE ce terrain est situé derrière un ilot déstructuré de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière éliminant ainsi la contiguïté avec la terre de la pisciculture appartenant à monsieur Bélanger**;**

ATTENDU QUE les terrains ainsi morcelés seraient un prolongement des terrains déjà propriétés des enfants de monsieur Bélanger;

ATTENDU QUE monsieur Bélanger séparerait ce terrain avec ses deux enfants qui sont voisins de sa résidence, un à l'est et l'autre à l'ouest;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité ne s'oppose pas à la demande du requérant, d'effectuer ce morcellement sur le terrain portant le n° de lot 5 214 844 du cadastre du Québec à Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

QU'elle indique à la Commission que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ne s'oppose pas au projet de monsieur Marcel Bélanger;

QU'elle recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

QUE le tout est conforme selon la règlementation municipale en vigueur.

145-06-2018 **TOURNOI DE GOLF ET SOUPER AU PROFIT DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-FATIMA**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ne participe pas au « Tournoi de la Santé », mais offre un don de 50 $ à la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima.

146-06-2018 **EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ D'ÉTÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 17-01-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est vu octroyer une subvention de 1 080 $ du programme emplois d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant;

IL EST PROPOSÉ PARLA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière procède à l'embauche de monsieur Tommy Roussel comme employé d'été.

147-06-2018 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE – MAISON DE LA FAMILLE DU KAMOURASKA**

CONSIDÉRANT QUE la maison de la famille du Kamouraska désire mettre en place un nouveau service, soit la création d'un espace pour les parents et les enfants de la région;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a comme mission d'offrir un environnement sain pour les enfants de 0 à 5 ans où ils pourront jouer librement et dépenser leur énergie;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière verse la somme de 500 $ à titre de contribution pour le projet de salle de jeux, le chat perché.

148-06-2018 **DEMANDE D'UNE PERMISSION DE VOIRIE AU MTMDET CENTRE DE SERVICE DE SAINT-PASCAL**

CONSIDÉRANT le projet de distribution de l'eau et collecte des eaux usées secteur du Carré Saint-Louis et Route 132 0uest ;

CONSIDÉRANT QUE la Route 132 Ouest est une route du MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE nous ne savons pas exactement la date de début des travaux compte tenu de l'attente du CA du MDDELCC ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande au MTMDET centre de service de Saint-Pascal, une permission de la voirie du 15 juin 2018 au 31 octobre 2019.

En raison de son emploi qu'elle occupe au MTMDET, madame Martine Hudon ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

En raison de leurs intérêts pécuniaires dans le projet, madame Annie Sénéchal et monsieur Hubert Gagné-Guimond ne se sont pas prononcé sur le sujet, n'ont pas participés aux délibérations et se sont abstenus de voter ou de prendre part à la décision.

149-06-2018 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – ROUTE JEFFREY ET ROUTE MARTINEAU**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Kamouraska a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :
L'estimation détaillée du coût des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE AUTORISE la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

En raison de son emploi qu'elle occupe au MTMDET, madame Martine Hudon ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

150-06-2018 **DEMANDE DE MODIFICATION D'UN NOM DE RUE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Kamouraska revoit actuellement la toponymie des routes de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Sainte-Cannelle est sur deux municipalités, soit Sainte-Anne-de-la-Pocatière et Saint-Pacôme;

CONSIDÉRANT QU'à Saint-Pacôme cette route porte le nom du Rang de la Canelle;

CONSIDÉRANT QUE nous avons seulement une maison sur cette route comparativement à Saint-Pacôme qui en a plusieurs;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière acquiesce à la requête de la MRC et demande à la Commission de Toponymie du Québec de faire le changement de nom du chemin Sainte-Cannelle par le Rang de la Canelle sur le territoire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

151-06-2018 **COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant de 98 997,33 **$.** La secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses. Les factures ici-bas s'ajoutent au montant à payer;

1. Salaire brut du mois – Mai 2018	28 905,22 $
2. Ministère du revenu du Québec – Déduction à la source	7 582,71 $
3. Revenu Canada – Déduction à la source	2 936,09 $
4. Norda Stelo	2 263.86 $
5. Serrurerie Alain Dumais Inc.	8,25 $
6. Matériaux Direct Inc.	212,59 $
7. Guillaume Fraser	270,00 $
8. Compagnie de chemin de fer	775,00 $
9. Poste Canada	141.40 $
10. Ferme Tremaro	1 490,21 $

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

152-06-2018 AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière reconnaît avoir reçu copie de la demande en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale présentée la succession de monsieur Gaston Lebel, relativement au lot 5 214 816, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière reconnaît avoir pris connaissance de la demande et de la déclaration sous serment à être signée par la Municipalité, relativement à ladite propriété et ne conteste pas la demande d'acquisition judiciaire présentée par la succession de monsieur Gaston Lebel;

QUE monsieur Rosaire Ouellet, maire et madame Isabelle Michaud, directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, la déclaration sous serment nécessaire et tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner entier effet à la présente résolution.

153-06-2018 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 21 h 18.

_____ _____
Rosaire Ouellet, maire Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE
COMPTES À PAYER AU 4 JUIN 2018

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Double Impect	*Ménage mai*	431.16 $
Auberge Cap Martin	*Conférence mai*	435.20 $
Great West	Assurances juin	2 165.93 $
Hydro-Québec	Éclairage des rues	135.90 $
Hydro-Québec	Gare-Station	209.67 $
Hydro-Québec	Administration	745.04 $
Hydro-Québec	Parc	46.85 $
Hydro-Québec	Égout	174.84 $
Bell Canada	Administration	431.11 $
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	39.00 $
Sébastien Tirman	Rembousement dépenses	42.72 $
Martin Pelletier	Rembousement dépenses	84.16 $
Isabelle Michaud	Remboursement dépenses	48.00 $
Colin Bard	Rembousement dépenses	201.21 $
Visa Desjardins	5 à 7, essence,mouchoir,eau	948.28 $
Virgin mobile	Cellulaire du maire	46.52 $
Ministère des finances	Infraction	534.00 $
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		**6 719.59 $**
DÉPENSES COURANTES		
Clôtures André Harton	Clôtures et poteaux	2 816.88 $
Art Massif Structure de bois Inc.	Signature - tour d'observation	16 336.20 $
Services Sanitaires Roy	Récupération	689.31 $
Le Placoteux	Publicité	459.91 $
Les entreprises Rémi Charest Inc.	Matériaux, ponceau	104.31 $
Transport en Vrac St-Denis	Voirie été	13 409.85 $
Pavage Francoeur	Réparation	24 646.64 $
Fonds d'information sur le territoire	Mutation	28.00 $
Praxair Canada Inc.	Location de bouteille	284.38 $
Matériaux Direct Inc.	Ponceau	1 465.54 $
Les équipements Pierre-Paul Beaulieu	Pick up GM	297.79 $
Fortin Sécurité Médic Inc.	Équipements de sécurité	87.01 $
Entreprises Gilles Thiboutot Inc.	Bâlayage des rues	1 517.67 $
Groupe Dynaco	Membrane, tuyau de ponceau	1 490.80 $
Location J.C. Hudon Inc.	Pick up GM	97.51 $
Garage S. Lemieux	Pick up GM	524.87 $
Arpentage Côte du Sud S.E.N.C.	Honoraires et déboursés	1 682.68 $
G. Lemieux et Fils	Terre, transport	1 567.09 $
Raynald Beaulieu	Entretien halte routière	109.93 $
Ville de la Pocatière	Souper hommage aux bénévoles	2 978.10 $
Base 132	Livret ronde de sécurité	234.55 $
Club de la FADOQ	Location d'une salle	112.50 $
Buroplus La Pocatière	Contrat	136.17 $
Automobiles Dubé et Fils S.E.N.C.	Pick up RAM	57.26 $
Carquest la Pocatière	Pick up GM et RAM	875.17 $
IDC Informatique	Sauvegarde en ligne, Malette portable	106.86 $
Proteck Hydraulique	Outils	4 822.92 $
Servlinks Communications	Hébergement	218.05 $
Carrefour du camion R.D.L.	Sterling	485.90 $
R.M.G. prévention	Entretien de machinerie	125.32 $
Macpek Inc.	Sterling, outils	126.25 $
Construction B.M.L.	Colle	1 207.24 $
Toromont CAT	Loader	203.19 $
MRC de Kamouraska	Mise à jour - rôle d'évaluation	12 838.80 $
SPI - Santé, Sécurité Inc.	Calibration détecteur de gaz	133.09 $
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**92 277.74 $**
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**98 997.33 $**